



3.4.0

## LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS MARINES

### *Le plan POLMAR-Terre*

Chaque année, des pollutions marines par hydrocarbures sont détectées et gérées. Elles peuvent être dues à un dégazage, un déballastage, une avarie, un abordage ou à un accident en mer ou sur un estuaire. Si la probabilité d'occurrence d'un accident maritime entraînant une pollution d'hydrocarbure majeure devient plus faible aujourd'hui, ses impacts restent potentiellement considérables. Le naufrage du Grande America en 2019 est venu rappeler que le trafic maritime et le transport de substances dangereuses ou polluantes représentent toujours un risque majeur pour l'environnement marin et littoral.

**L**a réglementation relative à la pollution en mer est essentiellement encadrée à l'échelle internationale. Pour limiter les risques de pollution, de nombreuses règles de construction et d'équipements ont été imposées aux navires, suite à l'adoption de la convention internationale MARPOL pour la prévention de la pollution par les navires. Suite à la catastrophe de l'Amoco Cadiz en 1978, le dispositif POLMAR a été institué. Il vise à assurer la coordination des moyens humains et des moyens de lutte contre les pollutions. Son enjeu est de limiter au mieux les effets des pollutions sur les populations, l'environnement et sur les intérêts des acteurs locaux. Dans ce cadre, la Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique (DIRM SA) opère une surveillance régulière des pollutions accidentelles des eaux marines. Elle peut, à tout moment être mobilisée pour mettre en œuvre différentes missions relatives à la lutte contre les pollutions marines.

## Le plan POLMAR-Terre, dispositif interministériel de lutte contre les pollutions marines

Au niveau national, le dispositif POLMAR est déclenché en cas de pollution marine accidentelle qui peut être due à un déballastage, un déballastage, une avarie, un abordage ou un accident, en mer ou sur un estuaire. Il se compose d'un volet maritime et d'un volet terrestre. Le volet maritime est placé sous l'égide du préfet maritime qui dispose des moyens interministériels de l'action de l'État en mer tandis que le dispositif POLMAR-terre est une mesure interministérielle confiée localement au préfet de département et destinée à lutter contre les pollutions par hydrocarbures sur le littoral.

Le volet terrestre repose sur des moyens humains diversifiés parmi lesquels : le correspondant POLMAR départemental placé dans les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) ; les personnels des centres de stockage placés au sein de la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) ; le délégué de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de zone de défense et sécurité ; les formations militaires des unités de sécurité civile ; le service départemental d'incendie et de secours ; le conseil régional ; le conseil départemental ; les communes.

## La prévention et la lutte contre les pollutions marines, une priorité pour la DIRM Sud-Atlantique

Les catastrophes successives de l'Érika (1999), du Prestige (2002), et plus récemment le naufrage du Grande America (2019) sont venus rappeler que le trafic maritime et le transport de substances polluantes peuvent représenter un risque pour l'environnement.

Répartis sur le littoral français, on compte treize centres de stockage interdépartementaux de matériels spécialisés pour la lutte contre la pollution, dont celui du Verdon-sur-Mer en Gironde. Géré par la DIRM Sud-Atlantique, le centre stocke les matériels de première urgence destinés à faire face aux pollutions marines ainsi que de nombreux équipements, mis à disposition en cas de lutte contre les pollutions.

Il s'agit de matériel de protection comme les barrages flottants, les dispositifs de récupération et de pompage des polluants, de machines de nettoyage des plages et des rochers, de bacs de stockage et de décantation des hydrocarbures ainsi que d'outils de ramassage. Plusieurs kilomètres de barrages sont ainsi disponibles. Dans le cadre de la réforme de la gestion du stockage des matériels POLMAR-Terre, le centre du Verdon-sur-Mer a été identifié comme un des centres de renfort national notamment pour les barrages. Aussi, il s'est engagé dans un projet d'agrandissement immobilier pour accroître sa capacité de stockage à horizon 2027

La prévention et la lutte contre les pollutions marines constituent une priorité de la DIRM Sud-Atlantique. À ce titre, elle participe à la rédaction et la mise en place des dispositions spécifiques ORSEC relatives aux champs d'actions liés au domaine maritime. Elle participe à l'organisation d'exercices et déploie dans ce cadre le matériel du centre de stockage du Verdon-sur-Mer. Chaque année, des formations à l'utilisation de ces matériels sont dispensées en priorité aux acteurs potentiels de lutte contre les pollutions marines (agents des collectivités territoriales, des DDTM, sécurité civile, pompiers...).

## Le Cedre, une expertise en matière de pollution accidentelle des eaux

Le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) a été créé en 1978 dans le cadre des mesures prises à la suite du naufrage du navire pétrolier Amoco Cadiz pour améliorer la préparation à la lutte contre les pollutions accidentelles des eaux et renforcer le dispositif d'intervention français.

Le CEDRE est l'établissement qui fournit l'expertise en matière de pollutions accidentelles des eaux. Il est responsable, au niveau national, de la documentation, de la recherche et des expérimentations concernant les produits polluants, leurs effets, et les méthodes et moyens spécialisés utilisés pour les combattre. Il fournit conseil et expertise aux autorités en charge de la réponse anti-pollution. Il est également mandaté par le ministère en charge de l'environnement pour l'animation du réseau de surveillance des macro-déchets et microplastiques dans les sédiments.

**Photo 3.4.0 :** Suite au naufrage du « Grande America », un exercice du plan Polmar, antipollution est organisé par les services de l'État à La Tremblade en Charente-Maritime, le 7 novembre 2019. © Xavier Léoty / Sud-Ouest - **Photo 3.4.1 :** Barrages flottants antipollution stockés au centre POLMAR-Terre au Verdon-sur-Mer © Arnaud Bouissou, Terra



### EN CHIFFRES

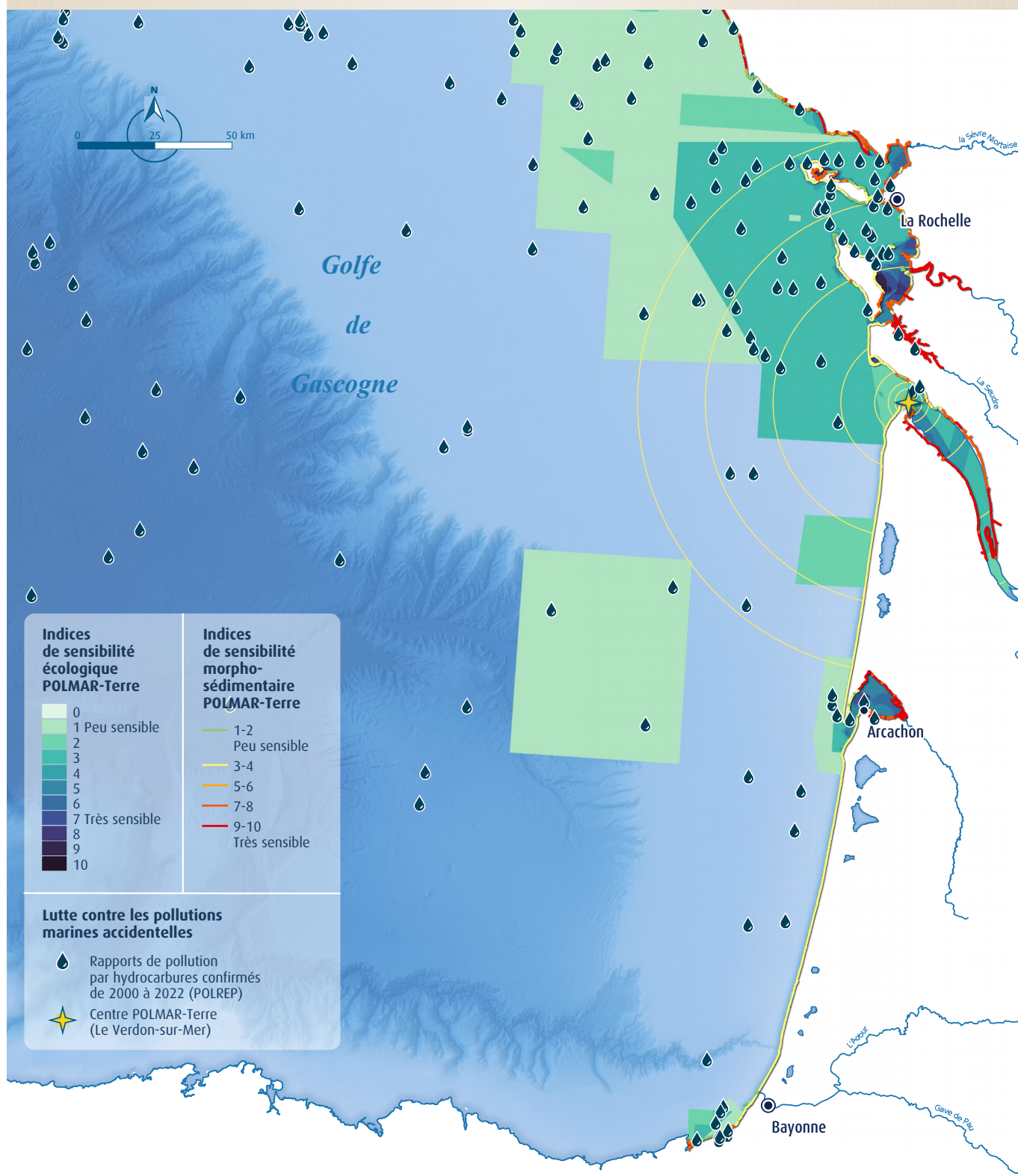
La Direction interrégionale de la Mer Sud-Atlantique gère un des **8 centres métropolitains POLMAR-Terre de stockage de matériels de première urgence destinés à faire face aux pollutions marines.**

Le centre POLMAR-Terre basé au Verdon-sur-Mer est mobilisable **24h/24h et 7j/7**. Il est placé sous la coordination du pôle national d'expertise. Il constitue un pôle de compétences techniques et opérationnelles à disposition du préfet de zone de défense et de sécurité sud-ouest.



3.4.1

## Les indices de sensibilité du littoral aux pollutions marines



L'indice de sensibilité écologique correspond au nombre de zonages réglementaires se superposant sur un même territoire : parcs naturels, réserves, sites inscrits et classés, Natura 2000, Maîtrise foncière, ZNIEFF...

L'indice de sensibilité morphosédimentaire est produit à partir de la description de la nature morpho-sédimentaire du littoral ainsi que de l'appréciation de son niveau d'exposition à l'hydrodynamisme.

La vulnérabilité des zones côtières aux dommages par hydrocarbures a été classée sur une échelle de 1 à 10. Pour simplifier la lecture des cartes, ces 10 classes ont été regroupées en 5 familles : du peu sensible (indice 1 et 2) au très sensible (indices 9 et 10).

Copyrights : IGN BD ADMIN, EXPRESS, SHOM MNT HOMONIM  
Sources : CEREMA, CEDRE  
Réalisation DIRM SA MCPPML / Novembre 2023

L'organisation POLMAR se compose de deux volets. Le dispositif **POLMAR/Mer**, est confié localement au préfet maritime qui dispose des moyens interministériels de l'action de l'État en mer ; le dispositif **POLMAR/Terre**, également interministériel, est confié localement aux préfets de département.



**Naufrages des navires ayant entraîné des marées noires majeures sur les côtes du Golfe de Gascogne et de La Manche**  
(Source : Ministère de la Mer)

18 mars 1967

- **TORREY CANYON**  
120.000 tonnes de pétrole brut déversées en mer (en Manche)



16 mars 1978

- **AMOCO CADIZ**  
220.000 tonnes de pétrole brut déversées en mer (au large du Finistère)



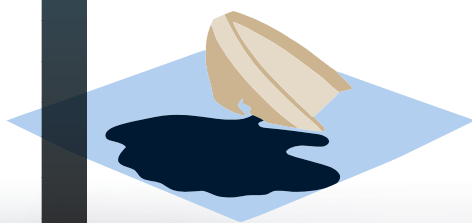
13 novembre 2002

- **PRESTIGE**  
70.000 tonnes de fioul lourd déversés en mer (au large de la Galice, la marée noire va souiller gravement la côte atlantique du sud de la Bretagne au Pays basque)



12 décembre 1999

- **ERIKA**  
30.000 tonnes de fioul lourd déversés en mer (au sud des côtes bretonnes)

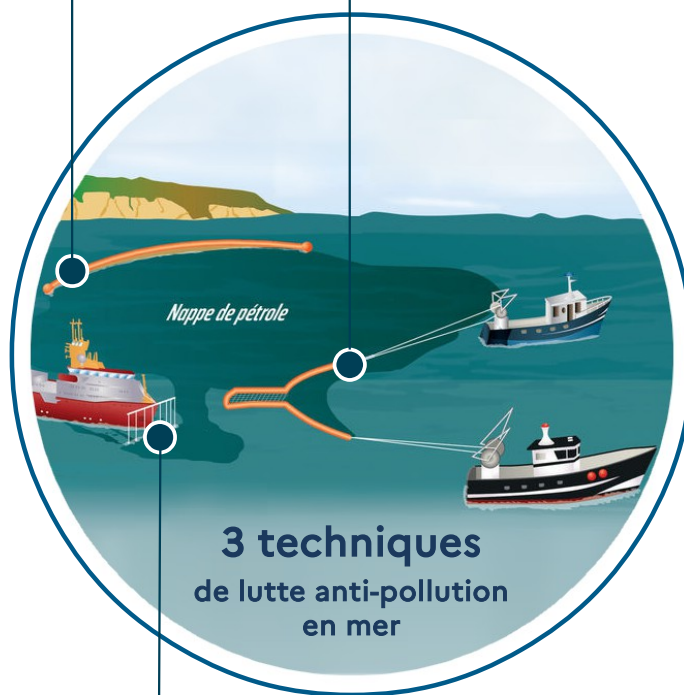


### Le confinement

Des barrages flottants peuvent être mis en place pour stopper la propagation du fioul

### La récupération

Lorsque les hydrocarbures se présentent sous forme de galettes, la récupération est effectuée au moyen d'un chalut récupérateur



### La dispersion

Des produits dispersants sont déversés sur les nappes de pétrole. Cette technique a pour but de disperser les hydrocarbures dans la mer, pour éviter qu'ils ne viennent s'échouer sur les côtes et d'accélérer leurs dégradations dans le milieu naturel. Pour utiliser cette technique, la profondeur doit être de 10 mètres minimum

**Infographie :** DIRM SA d'après visuel Le Parisien

**Sources :** Ministère de la Transition écologique, DIRM Sud-Atlantique, PREMAR Atlantique

**Photo :** Une vue du « Grande America » en feu le 10 mars 2019. Les membres d'équipage ont été évacués par la Frégate britannique « HMS Argyll »  
© Loïc Bernadin / Marine nationale - AFP



En

SAVOIR

Ministère chargé de la Mer et de la Pêche : Le dispositif POLMAR-Terre